

Plan d'eau

Charles FENAIN

Commune de Douai



FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



Le plan d'eau du parc Charles Fenain, point de départ d'une gestion naturelle.

Ce parc urbain possède de nombreuses qualités pour les activités de plein air, avec 15 hectares d'espaces verts, des terrains de sport et des aires de jeux.

Ce parc possède également un patrimoine historique à découvrir, comme la piscine des Bénédictins.



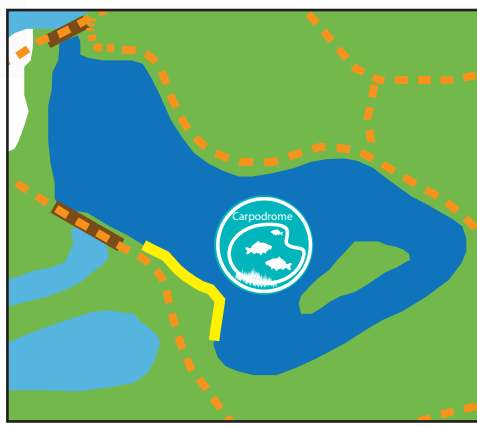
Localisation:



Légende

- Seul secteur de pêche autorisé
- Chemin pédestre
- 0 100 m
- Zone de stationnement
- Jeux d'enfants
- Plan d'eau concerné

Zoom:



Accès:

- Par la rue Marie Curie.
- Par la rue de la Motte Julien.
- Par la rue de la Fontaine.

À proximité:

Loisirs	Parc de loisirs Jacques Vernier
Site remarquable	Ville de Douai
Parcours de pêche à proximité	Parc Jacques Vernier, Parc de la Tour des Dames, Canal de la Scarpe.

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature

Exercice de la pêche:

Conforme à l'arrêté préfectoral en vigueur, au règlement intérieur du parc, à la convention du 19 février 2016 et à la délibération du 3 février 2016. Pêche à 1 canne maximum par pêcheur (pas de lancer). La pêche est possible seulement sur la zone autorisée. Minimiser l'utilisation de l'amorce. Respecter les zones de pêche.

Description du site:

Plan d'eau aménagé dans les années 80, alimenté par l'Escrebieux. Entouré par un parc arboré, ce plan d'eau possède un cadre naturel agréable. Avec peu de zones de frayère, la remise à l'eau des espèces pêchées sera bénéfique pour vos prochains coups de pêche.

Objet	Information
Superficie totale	9 000 m ²
Profondeur maximum	2 mètres
Linéaires de pêche accessibles	50 m environ pour 10 pêcheurs maximum
Habitats piscicoles	néant

Quels poissons ?

Je peux pêcher ces poissons toute l'année.



Parcours spécifique:

Ce plan d'eau, orienté « pêche aux poissons blancs », possède une concentration de beaux spécimens de cyprinidés, tout comme un carpodrome. Le comportement de l'ensemble des usagers du site doit être irréprochable afin que chacun puisse continuer à profiter de la quiétude du parc et des activités proposées.

Les conditions d'exercice de la pêche annuel sont réglementées par arrêté préfectoral téléchargeable sur le site de la fédération de pêche et affichées en mairie.

Les cartes de pêche sont en vente sur «www.cartedepêche.fr»

Renseignements complémentaires:

Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique: 03-27-20-20-54
 Site Internet: www.peche59.com
 AAPPMA de Courchelettes: 06-75-99-79-06
 Ville de Douai: 03-27-98-58-00



INPS Ne pas jeter sur la voie publique